



Remarques introductives, décentralisation fiscale

**Forum Régional sur la
Décentralisation**

Marseille, 23 juin 2007

Hélène Grandvoinet



Plan

Variété des CL

RESSOURCES

Trois grands types de ressources

- Ressources propres
- Transferts intergouvernementaux (discrétionnaires, formules)
- Emprunts

Une question récurrentes

- Base de calcul pour les transferts

GESTION FINANCIERE

- Capacité
- Tutelle
- Systèmes de contrôle



En guise d'introduction:

Deux affirmations à comparer:

- Principe de base présent dans la plupart des lois de décentralisation: une décentralisation réussie consiste dans la **concomitance des transferts de compétences et de ressources.**

- Réalité de la décentralisation fiscale en Afrique de l' Ouest:

Taux de ressources financières locales par rapport au ressources totales de l'état : à peu près 5%.



Variété des CL

- CL varient: Tailles et capacités (urbain/rural, riche/pauvre, grandes/petites, systèmes de gestion manuel ou informatisés..), Ouverts a reddition des comptes ou non...
- Autonomie/source de revenus autorisées varient
- Existence et respect en pratique des standards/nomenclatures nationales varient
- Qualité des transferts intergouvernementaux varient, avec grand impact sur qualité gestion financière des CL



Trois grands types de ressources

Ressources propres

- **Théorie:** *Dans un système idéal, les collectivités territoriales financent une part significative de leurs dépenses à partir de leurs ressources propres* (fiscales et non fiscales) ⇒ pouvoir plus grand dans la prise de décisions et redevabilité accrue (lien impôt-services).
- **Pratique:**
 - Potentiel fiscal mal connu et, particulièrement dans les zones rurales, faible (et coût de la perception des impôts élevé)
 - Autorité pour déterminer assiette et taux des impôts souvent centralisée
 - Collecte souvent dépendante de l'administration déconcentrée – question de la répartition/transparence des sources de revenus partages
 - Risques d'inégalités entre CL
 - Impôts les plus lucratifs pas toujours « localisés » (douanes)
- **Cependant:** il existe des exemples de succès dans l'augmentation des ressources propres (ex. 3 plus grandes villes du Benin)



Transferts intergouvernementaux

■ **Théorie:**

- o Subventions affectées: domaines «à protéger » (par exemple, les politiques de prévention du sida)
- o Basés sur une formule: transparents, previsibles, adéquats, inconditionnels: *meilleure solution pour CL*

■ **Modalités calcul formule:**

- o doivent être revues périodiquement pour ajustement
- o ne doivent pas être une desincitation à la collecte d'impôts et taxes

Emprunt

- **Théorie:** souhaitable mais doit être accompagné de contraintes budgétaires fortes (restrictions à l'emprunt associées aux capacités réelles de remboursement calculées sur les propres recettes des CT)
- **Pratique:** capacité d'emprunt liée richesse relative CL
- **Cependant:** il existe des expériences de "lignes de crédits" spécialement instituées à l'intention des CL qui ont eu un impact important

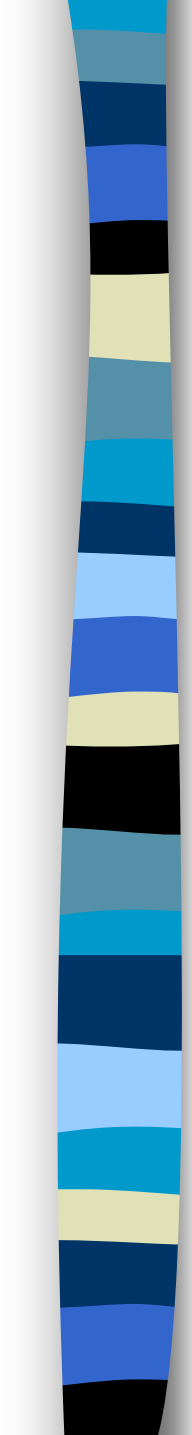


Question de la base de calcul pour la détermination des transferts

- **Base de calcul pour les transferts:** Absence de connaissance claire des ressources actuelles allouées ou utilisées à chacun des niveaux d'administration si centralisation forte système finances publiques
- **En pratique, estimations possibles:**
 - au moins pour les dépenses de fonctionnement, indications par crédits délégués. Souvent pour dépenses d'investissements, agrégations possibles par région.
 - Contextes ou Budgets-Programmes existent, dépenses désagrégées par localisation



Gestion financière au niveau local



La qualité de la gestion financière au niveau local dépend beaucoup de la prévisibilité des transferts (surtout quand transferts représentent grande partie des ressources des CL)

- Montants doivent être connus ex ante (avant période préparation du budget local!)
- Transferts doivent être faits en début d'année fiscale ou périodiquement selon le calendrier convenu à l'avance



Faiblesse de la gestion financière au niveau local

- **Problèmes de capacités importants** (nombre et qualifications des agents)
- **Méconnaissance ou non application des règles** (*non respect principe de l'exhaustivité du budget*, mauvaise utilisation nomenclature, procédures de passation des marchés non respectées, documentation insuffisante ou inexistante, non respect des limites légales de rémunération des responsables ...)
- **Audits irréguliers ou trop tardifs ou absents**, et l'audience de ces audits pas toujours claire (Parlement? Conseils municipaux? Population?)
- **Bailleurs de fonds**: contributions souvent hors-budget/ parfois peu de prévisibilité.



La Tutelle, force et faiblesses

- Raison d' être de la Tutelle: précisément la faible capacité des CL, ainsi que la nécessité de ne pas prendre de risques fiduciaires (Budget de l'Etat de dernier recours en cas de problème)
- Problèmes:
 - Son champ (large) et les délais créés dans les procédures (va-et-vient, temps de réponse)
 - Abus possible: opportunité et plus légalité



En guise de conclusion

Deux réactions d' un maire de la sous-région:

- « Quand c'est l'Etat les coûts de construction des écoles sont très élevés soit 15 millions alors que les communes peuvent le faire à des coûts réduits soit 10 millions »
- « Pourquoi est-ce qu'on s'investit pour faire rentrer de l'argent et on nous donne pas l'entière responsabilité de le dépenser pour nos travaux. Il faut monter un mandat, recueillir l'agrément du contrôleur financier pour le déblocage de l'argent. L'autonomie des mairies est de façade »



MERCI de votre attention.